

EXTRAIT SEULEMENT

Résumé de la réunion ordinaire du conseil du 5 juin 2023

ET

Analyse du document « Historique et mise en contexte » sur l'hôtel de ville présenté le 1^{er} mai et reçu par la poste

Par Nancy Lacerte

C'est moi qui rédige mon résumé alors j'ai décidé de commencer par ce que je juge le plus inquiétant. Le résumé de la réunion suivra de même que des informations intéressantes sur l'avis d'ébullition.

Tout comme vous, je suis fatiguée d'entendre parler de l'hôtel de ville. Mais ce n'est pas le sujet. Le sujet est le droit des citoyens d'avoir accès à une information neutre et objective.

Nous avons reçu par la poste un document présentant l'historique des travaux et les différents rapports sur l'hôtel de ville. C'est de la fabulation. Certains citoyens l'ont même baptisé « l'heure du conte ». Il est vrai que c'est une belle histoire qu'on nous a racontée dans la défunte bibliothèque le 1^{er} mai dernier.

Une municipalité ne peut pas envoyer des documents biaisés à sa population. Cet historique n'est qu'un assemblage d'éléments pris dans les différents rapports. Autrement dit, la municipalité n'a mentionné que ce qui faisait son affaire et a ignoré le reste pour nous convaincre que fermer l'hôtel de ville en urgence était la seule solution.

Les gens qui n'ont pas d'autres sources d'information que le courrier vont se fier à ça et croire que c'est la vérité. Et la majorité des citoyens, avec leur travail, leurs enfants et les diverses obligations de la vie, n'ont pas le temps d'analyser tous les rapports et eux aussi, vont se fier à ce que la municipalité leur dit.

À ceux qui m'insultent sur les réseaux sociaux en me disant que je n'ai rien d'autre à faire dans la vie que de m'occuper de la municipalité, sachez que j'ai mes obligations et mes loisirs comme tout le monde. Je fais ces recherches en plus de tout le reste.

J'ai évidemment lu tous les rapports, réécouté la présentation sur Youtube et posé des questions. Voici le résultat.

Lors de la réunion, j'ai questionné le conseil à propos du document mais le maire m'a dit qu'il ne prend plus de questions sur l'hôtel de ville. Pourtant, comme je le disais, ce n'est pas ça le sujet. Mes questions portaient sur l'exactitude du document présenté. Cela devrait nous préoccuper.

J'ai demandé qui a décidé du contenu du document. La conseillère Chantal Gélinas a dit que c'était les faits et le DG a dit qu'ils avaient mis les éléments des rapports.

Des conseillers n'ont pas lu le document avant qu'il ne soit présenté à la population. Cela m'a donné l'impression que le conseil a assisté à la présentation du 1er mai en même temps que nous. Donc, on ne peut pas savoir si les membres du conseil sont d'accord avec tous les éléments de cet historique.

Document « Historique et mise en contexte »:

p.2 Quand on dit que l'article du Nouvelliste du 12 avril laisse place à l'interprétation, c'est faux. L'article décrit précisément le rapport Gesfor sans ambiguïté.

p.2 On parle de personnes qui avaient des conditions de santé particulières. Il n'a jamais été question de ça avant le 1^{er} mai.

p.2 « *il était urgent d'agir avant qu'une situation déplorable se produise et qu'un effondrement de la structure risque de mettre en danger la sécurité des personnes.* » Dans le rapport de l'architecte Tremblay de septembre 2022, c'est écrit « *Les éléments de la charpente en sont maintenant affectés et ont pourris par endroits et affaiblissent l'intégrité structurale du bâtiment, en particulier du toit.* »

En aucun endroit il n'est question de menace d'effondrement. Et si c'est vraiment le cas, pourquoi nous a-t-on parlé de ça uniquement le 1^{er} mai 2023? Si l'hôtel de ville menaçait de s'effondrer en décembre 2021, pourquoi ne pas l'avoir fermé avant?

Le 1^{er} mai, on nous a dit que les conseillers ont constaté l'état du toit et le plancher affaissé lors de leur arrivée en novembre 2021.

Les élections ont eu lieu le 7 novembre. Est-ce à dire que le plancher s'est affaissé dans la nuit du 7 au 8?

Ce plancher était déjà croche et on nous présente ça comme une nouveauté. L'architecte ne parle pas de plancher affaissé dans son rapport.

p. 4 à 6 Dire qu'aucun correctif aux problèmes détectés au début des années 2010 n'a été fait à part la réfection du toit en 2013 est faux.

On dirait bien que l'administration actuelle veut mettre la faute sur les anciens élus.

Dans le rapport de l'architecte en p.8 et 9, il y a une liste des travaux dont un échangeur d'air pour le vide sanitaire.

D'ailleurs, on peut voir le tuyau sous l'escalier (photo à la p.16).

Qu'est-il advenu de cet appareil?

Et si l'eau coule dans le vide sanitaire, rien n'a été fait non plus de 2017 à 2021.

Pourtant, le vide sanitaire est accessible puisqu'il y a des escaliers et des lumières pour aller inspecter.

Et à la p.7 du rapport de l'architecte : « à notre connaissance aucun correctif n'a été effectué depuis janvier 2022 en ce qui concerne l'infiltration ou la présence d'humidité excessive dans certains secteurs du bâtiment. »

L'idée n'est pas de trouver un coupable. Mais dire que rien n'a été fait est inexact.

La fameuse amiante.

J'ai au moins eu le temps de parler de ça lors de la réunion et j'ai eu droit à une réponse stupéfiante. Ma face devait être une parfaite illustration de ce qu'est le découragement...

Pourquoi avoir fait peur au monde avec l'amiante?

À la 1ere page du rapport Gesfor (sommaire), rapport qui a servi de base pour décider de fermer l'hôtel de ville, on peut lire : « Les concentrations en fibres respirables relevées dans les échantillons d'air étaient toutes inférieures au critère d'action de 0,01 fibre/cm³ qu'a établi l'INSPQ. Par conséquent, aucune action n'est requise concernant les fibres respirables. »

Et à la p.7 du même rapport: « À la suite de l'analyse des échantillons, Le Groupe Gesfor est en mesure de vous confirmer que tous les résultats sont conformes aux normes de l'Institut national de santé publique du Québec. Par conséquent, il n'y a pas de danger pour la santé des occupants en ce qui concernant les fibres respirables d'amiante dans l'air ambiant des secteurs échantillonnés au moment des prélèvements. »

Et là, le DG m'a dit que quand on le bouge comme quand on ferme une porte, l'amiante s'en va dans l'air. À ceci j'ai rétorqué que si c'est comme ça, tous ceux qui ont fréquenté une école ou un hôpital et qui ont fermé une porte ont été contaminés puisque les bâtiments construits à une certaine époque contiennent à peu près tous de l'amiante...

Oui, il y a de l'amiante. Mais ce sera un problème seulement lors des travaux. Pourquoi ça n'a pas été écrit clairement dans le document?

Lisez-bien ceci maintenant.

La conclusion du rapport Gesfor p.7 se lit comme suit :

La présente évaluation effectuée au 140, rue Guimond, à Saint Boniface (Québec) a permis d'établir que les infiltrations d'eau survenues dans le bâtiment ont eu un impact négatif sur la qualité de l'air intérieur dans le gymnase, dans le bureau du directeur et dans la salle 6 à l'étage. Une évaluation plus approfondie sur l'étendue de la contamination est recommandée.

Et voici la conclusion « adaptée » qu'on peut lire à la p.8 du document préparée par la municipalité :

La présente évaluation effectuée au 140, rue Guimond, à Saint Boniface (Québec) a permis d'établir que les infiltrations d'eau survenues dans le bâtiment ont eu un impact négatif sur la qualité de l'air intérieur dans le gymnase, le logement, dans les bureaux de la direction, le secrétariat et dans la salle 5 et 6 à l'étage. Les résultats de ces tests démontrent que la qualité de l'air ne rencontre pas les standards de Santé Canada et de la CNESST dans tout le bâtiment.

Ce n'est ni le Nouvelliste ni moi qui interprétons les faits.

Lire le rapport Gesfor est très éclairant. Il est inconcevable que ni les conseillers ni le maire ne l'aient lu en décembre 2021.

Rappelons qu'ils se sont fiés à un résumé fait par la DG de l'époque (une autre fausseté car à la p.8, c'est écrit : « Mme Galarneau et la direction ont présenté par lecture le rapport aux élus ». On nous a toujours dit que ce n'était qu'un résumé.

S'ils avaient été 9 personnes à le lire, d'autres solutions que la fermeture intempestive de l'hôtel de ville auraient-elles été envisagées?

Il est permis de le croire.

p.12 **Coût des travaux.**

Durant la présentation du 1er mai, Patrick Richard a clairement dit que le coût sommaire avant taxes et l'œuvre d'art était 3 533 837\$ (c'est à 51m42s pour ceux qui ne me croient pas, je l'ai réécouté assez souvent.)

Dans le document, c'est 1,4M\$.

On m'a dit que c'était une erreur.

Je trouve que 3 533 837\$ est une erreur très précise. Il ne manque que les cennes.

Dans le plan triennal 2022-2024 présenté le 8 décembre 2021, c'était 2,5M\$ juste pour le toit.

Conclusion : Ils n'ont aucune idée de combien ça va coûter et ils l'ont admis lors de la réunion. En effet, à ce stade, impossible de le dire. Mais de là à passer du simple au triple...

J'ai demandé qu'à l'avenir, quand on nous fournira des chiffres, que ce soit le coût total. Parce que dans les estimations de l'architecte, il y a le total + 10% entrepreneur + 15% imprévus = Autre total + 1% œuvre d'art = Encore un autre total + taxes = Grand Total

En octobre, les chiffres présentés étaient le 1^{er} total, avant tous les autres frais. Cela fait une grosse différence.

Des fois, les frais sont inclus, d'autres fois non. C'est dur à suivre pour les pauvres contribuables que nous sommes.

Alors maintenant, vous pouvez juger par vous-même de la qualité du document envoyé par la poste aux citoyens. Moi, j'ai trouvé que c'était une insulte à notre intelligence.

Et je continue de me demander pourquoi on ne nous a pas présenté l'état exact de l'hôtel de ville en décembre 2021 au lieu de seulement nous parler de la qualité de l'air.

***EXTRAIT SEULEMENT**

****** Le document complet est accessible au public via le Babillard de Saint-Boniface. Cet extrait est publié avec l'autorisation de l'auteure.